

194.

-----

(...)

Ruscassié  
desistem(en)t  
mariage  
Ribes

L an mil( )six cens quatre vingt dix et le dix( )septieme du  
mois de septembre a( )th(oulous)e ap(re)s midy pardevant moi no(tai)re dans  
mon estude ont este presens jean ruscassié musnier hab(itant)  
du lieu de levignac d une part et bernade ribes v(e)uve de  
jen s(ain)t marty hab(itant) de( )th(oulous)e d au(tr)e lesquelz se sont departis et  
desistes volontairem(en)t du contract de mariage entre eux  
passe devant moi no(tai)re le 18 juilhet der(nier) voulant qu( )icelluy  
soit et( )demeure pour resoleu cancelle et comme pour non  
advenu se declarant respectivem(en)t quit(t)es avec promesse  
de ne soi jamais rien plus demander fait et passe ez p(rese)nces  
de m(aîtr)e fran(çois) genies et jean rozet pra(tici)ens de( )th(oulous)e ^° soub(sign)es( )parties  
n( )ont scu ^° et s(ieu)r pier(re) boyer mar(chan)t

Boyer                      Genies                      Rozet

Montespan, not(aire) royal